

Livret d'accueil du résident en EHPAD - USLD

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes Unité de Soins de Longue Durée

au CHU DE LIMOGES



**CENTRE DE GÉRONTOLOGIE
CHASTAINGT**



CHU JEAN REBEYROL 1



CHU JEAN REBEYROL 2

Sommaire

Présentation

P.04

Votre admission

P.06

Votre séjour

P.08

Vos proches

P.16

Vos droits

P.17



PRÉSENTATION



Le Centre de gérontologie Chastaingt, le CHU Jean Rebeyrol 1 et Jean Rebeyrol 2 sont des établissements qui font partie du Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges. Ils proposent des activités d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et de Soins de Longue Durée (USLD). Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'EHPAD et les USLD sont regroupés dans le Pôle de Gérontologie Clinique qui comprend également les services de gériatrie aigüe et de soins de suite gériatrique. Ce pôle est placé sous l'autorité fonctionnelle d'un Chef de Pôle, lequel est accompagné par un Directeur Référent, un cadre supérieur de santé et un cadre administratif.

Le CHU de Limoges comporte 258 lits d'EHPAD et 248 lits d'USLD.

EHPAD Centre de gérontologie Chastaingt

L'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est un lieu de vie collectif qui assure l'accueil et l'hébergement des personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans. Il participe à la prévention et à la compensation de la perte d'autonomie des résidents.

Parmi les 258 lits d'EHPAD, 36 lits sont situés au sein d'une unité protégée «Unité Barbotine» destinée à la prise en charge des résidents atteints de la maladie d'Alzheimer.

L'EHPAD dispose d'un Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) d'une capacité de 14 places qui permet d'accueillir, dans la journée, certains résidents de l'EHPAD de Chastaingt ayant des troubles modérés du comportement. Il s'agit de proposer des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter les capacités fonctionnelles, les fonctions cognitives, sensorielles et les liens sociaux.



Centre de gérontologie Chastaingt

USLD

Centre de gérontologie Chastaingt et CHU Jean Rebeyrol 2

Les Unités de Soins de Longue Durée (USLD) accueillent et prennent en charge des personnes présentant une pathologie chronique ou une polyopathie pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie et qui nécessite une surveillance médicale et infirmière constante.

Unité d'Hébergement Temporaire d'Urgence Médico-Sociale (UHTU MS) CHU Jean Rebeyrol 1

L'UHTU MS est une structure d'aval à l'hospitalisation, qui propose durant un mois, renouvelable une fois au maximum, un lieu de vie adapté et sécurisé. L'UHTU-MS, d'une capacité de 16 lits, accueille plusieurs profils de patients :

- Les patients stabilisés en sortie de soins de suite et de réadaptation gériatrique (SSRG) ;
- Les patients stabilisés accueillis au sein du CHU de Limoges ;
- Les patients admis au sein des urgences pour des situations d'urgence dites « médico-sociales », nécessitant soit un hébergement en EHPAD soit un retour à domicile.

Accueil de jour Alzheimer Centre de gérontologie Chastaingt

L'accueil de jour Interlude, de 10 places, accueille depuis leur domicile des personnes âgées de plus de 60 ans atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés.

Il propose une prise en charge quotidienne, dans un lieu de vie adapté et sécurisé. Une équipe pluridisciplinaire offre des activités visant à préserver les capacités motrices et intellectuelles des personnes accueillies.

L'accueil de jour apporte une solution de répit pour les aidants familiaux et permet de mieux accompagner la personne atteinte de la maladie d'Alzheimer.



CHU Jean Rebeyrol 2

VOTRE ADMISSION



Les modalités

Un dossier administratif doit être constitué obligatoirement dans les 15 jours entourant l'admission, comprenant les documents, à jour, suivants :

- une photocopie du livret de famille
- la carte vitale
- la carte de mutuelle
- l'attestation d'assurance responsabilité civile personnelle
- le dernier avis d'imposition (ou de non imposition)
- une photocopie de la taxe foncière (bâti et/ou non bâti) si existence
- un relevé d'identité bancaire
- les relevés de compte courant des 3 derniers mois
- la copie du jugement de tutelle/curatelle/sauvegarde de justice si existence
- la copie du contrat obsèques si existence

Sont aussi à remettre au bureau des admissions, après signature :

- un contrat de séjour
- l'attestation de lecture du règlement de fonctionnement
- un engagement des résidents payants et/ou de leurs proches à régler les tarifs inhérents à leur séjour ou à mettre en oeuvre l'obligation alimentaire ou à effectuer le reversement des ressources en cas de demande d'aide sociale
- la déclaration de médecin traitant pour la caisse d'assurance maladie
- des fiches de renseignement administratif à compléter
- le mandat de prélèvement SEPA pour la mise en place du prélèvement automatique
- l'autorisation de droit à l'image
- le formulaire de consentement éclairé pour des actes de télémédecine

Les services à votre disposition

Plusieurs services sont à votre disposition lors de votre admission.

Le service des admissions, situé au rez-de-chaussée, ouvert du lundi au vendredi, vous aide à accomplir les formalités d'entrée.

Hôpital Jean Rebeyrol 1 :

de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 16h15

Tél : 05 55 05 50 87

Centre de gérontologie Chastaingt :

de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 17h00

Tél : 05 55 05 69 10

Le service accueil au Centre de gérontologie Chastaingt, situé au rez-de-chaussée, se tient à votre service pour tous renseignements de 09h30 à 17h30.

Tél : 05 55 05 69 00

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez contacter, si nécessaire, le standard du CHU 24h/24 en composant le 05 55 05 55 55.

Le service social est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30. Il vous aide à constituer les différents dossiers relatifs au financement de votre séjour (demande d'allocation personnalisée d'autonomie...).

Tél : 05 55 05 69 13

Le service des majeurs protégés est à votre disposition, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 12h30 à 17h00.

Les mandataires judiciaires vous renseignent sur les mesures de protection.

Tél : 05 55 05 69 08

ou

Tél : 05 55 05 81 65



Centre de g rontologie Chastaingt

Frais de s jour

La tarification applicable que ce soit en USLD ou en EHPAD repose sur trois tarifs correspondant chacun   une cat gorie pr cise de prestations   savoir :

- un tarif journalier aff rent aux soins
- un tarif journalier aff rent   la d pendance
- un tarif journalier aff rent   l'h bergement

Les tarifs en vigueur sont affich s au niveau du bureau des admissions.

Vous trouverez plus de d tails sur les tarifs dans votre contrat de s jour.

Vos biens et valeurs

Le d p t

Il est pr f rable d' viter d'apporter des valeurs (argent, bijoux, ch quiers, cartes bancaires...) et des biens.

D s votre entr e, nous vous invitons   d poser votre argent, vos bijoux et vos objets de valeur au bureau des admissions. Vos biens et valeurs sont confi s   la tr sorerie principale situ e au CHU Dupuytren 1.

Il vous est remis un re u qui vous permet de les r cup rer (sauf les samedis, dimanches et jours f ri s). Il est conseill  de formuler la demande 24h   l'avance.

Si vous souhaitez conserver vos biens pr s de vous, l' tablissement d cline toute responsabilit  en cas de perte, de vol ou de disparition de ceux-ci.

Patients en USLD : un bracelet pour votre s curit 

Nous vous proposons un bracelet   votre nom lors de votre arriv e dans le service de soins. Vous avez cependant la possibilit  de refuser de le porter.





VOTRE SÉJOUR



Vos droits

| Votre personne de confiance

Toute personne **majeure** peut désigner, par écrit, une personne de son entourage en qui elle a toute confiance, pour l'accompagner tout au long des soins et des décisions à prendre.

Cette personne, que l'établissement considère comme votre « personne de confiance » au sens du code de santé publique, est consultée dans le cas où vous ne seriez pas en mesure d'exprimer votre volonté ou de recevoir l'information nécessaire à votre prise en charge. Elle peut en outre, si vous le souhaitez, assister aux entretiens médicaux afin de participer aux prises de décision vous concernant. Vous pouvez annuler votre désignation ou en modifier les termes à tout moment. La personne de confiance doit donner son accord, qu'elle formalise en signant le formulaire fourni à votre arrivée.

La personne de confiance n'est pas obligatoirement la personne à prévenir. Vous pouvez choisir une même personne cumulant ces deux fonctions ou préférer distinguer l'une et l'autre.

Un formulaire permettant ce recueil d'information vous est remis lors de votre admission.

| Vos directives anticipées

Toute personne **majeure** peut, si elle le souhaite, rédiger des directives anticipées pour le cas où, en fin de vie, elle serait hors d'état d'exprimer sa volonté.

Ces directives indiquent vos souhaits concernant les conditions de limitation ou d'arrêt de traitement dans un contexte médical très clairement fixé par la loi. Elles sont consultées préalablement à la décision médicale et leur contenu prévaut sur tout autre avis non médical. Elles peuvent être annulées ou modifiées à tout moment et sont valables sans limitation de durée. Si vous souhaitez que vos directives soient prises en compte, rendez-les accessibles au médecin qui vous prend en charge au sein de l'établissement : signalez leur existence ou indiquez les coordonnées de la personne à laquelle vous les avez confiées.

Si vous souhaitez en savoir plus sur les directives anticipées, la charte de la personne hospitalisée est disponible auprès du bureau des admissions.

■ Pour toutes questions, vous pouvez contacter le service des relations avec les Usagers au : 05 55 05 61 72



Votre prise en charge

Les équipes médicales et soignantes

■ L'équipe médicale

Au cours de votre séjour, le suivi médical est assuré par une équipe médicale dédiée, comprenant des gériatres.

Votre prise en charge relève, plus spécifiquement, d'un membre de l'équipe médicale qui est responsable des soins dispensés. Il vous apporte toutes les informations souhaitées.

Votre famille peut également solliciter un rendez-vous auprès de ce médecin pour tout complément d'information qu'elle juge nécessaire.

Cet entretien s'inscrit dans les règles du secret médical.

Conformément à sa mission universitaire, le CHU est un lieu d'enseignement et d'apprentissage pour les étudiants en médecine et soins infirmiers.

■ L'équipe de soins

Elle coordonne les activités de soins nécessaires à votre confort.

Le directeur des soins, le cadre supérieur de santé et le cadre de santé sont responsables de la qualité et de l'organisation des soins qui vous sont dispensés, en lien avec l'équipe médicale.

Les personnels infirmiers dispensent des soins techniques, relationnels, éducatifs et de confort, et travaillent en collaboration avec l'équipe médicale.

Les aides-soignants assurent en lien avec les infirmiers, les soins d'hygiène et de confort. Les agents de service hospitalier assurent l'entretien de votre chambre et du service.

D'autres professionnels peuvent également participer à votre prise en charge pour des soins spécialisés ou vous apporter un soutien particulier : masseur-kinésithérapeute, psychologue, ergothérapeute, diététicienne, assistante sociale, socio-esthéticienne...

Comment reconnaître la fonction d'un professionnel ?

Afin de mieux identifier la fonction de chacun des professionnels, la tenue vestimentaire de ces derniers est personnalisée par la couleur du badge.



Rose pour les infirmier(e)s



Jaune pour les cadres de santé



Bleu pour les aides soignant(e)s et les agents médico-psychologiques



Beige pour les cadres supérieurs de santé



Mauve pour les diététicien(ne)s



Blanc pour les médecins, masseurs kinésithérapeutes, les psychomotriciens et les ergothérapeutes



Bleu pour les agents de service hospitalier

Vos soins de bien-être

Une socio-esthéticienne peut, à votre demande, dans votre chambre ou au sein d'espaces dédiés, vous dispenser des soins du visage, des mains, des séances de relaxation et de maquillage, des conseils capillaires.

Pour en bénéficier, contactez le standard au 05 55 05 55 55 et demandez le poste 59 957 ou 48 468.





VOTRE SÉJOUR

Vos soins extérieurs

Programmation, organisation et transport

Tous les soins extérieurs nécessaires pour la prise en charge du résident sont programmés et organisés par les équipes médicales et paramédicales.

Télémédecine

Un centre de télémédecine existe au centre de gérontologie Chastaingt. Il est utilisé par les gériatres pour des téléconsultations et à disposition de l'ensemble des résidents afin qu'ils puissent bénéficier de téléconsultations de spécialistes du CHU sans avoir à se déplacer (cardiologie, dermatologie, etc.).

Lutte contre la douleur et les infections nosocomiales

La lutte contre la douleur

Les équipes soignantes et médicales du CHU de Limoges sont attentives à la prise en charge de la douleur et aux moyens à mettre en œuvre pour la soulager.

Le Comité de Lutte contre la Douleur (CLUD) développe des actions de sensibilisation, de formation et d'information pour tous les personnels médicaux et soignants du CHU de Limoges. L'établissement dispose aussi d'un centre de prise en charge de la douleur chronique, avec une équipe pluridisciplinaire, qui peut prendre en charge les patients à la demande de leur médecin, pour des pathologies douloureuses chroniques.

Pour plus de renseignements, nous vous invitons à solliciter les équipes médicales et soignantes.

La lutte contre les infections nosocomiales

Les infections nosocomiales sont des infections qui peuvent être contractées dans un établissement de soins. Ces infections peuvent être directement liées aux soins ou simplement survenir lors de l'hospitalisation indépendamment de tout acte médical.

Le CHU de Limoges dispose d'un Comité de Lutte contre les Infections Nosocomiales (CLIN). Il organise, coordonne et aide à la promotion de

toutes les mesures permettant de diminuer les risques de contraction de telles infections au sein de nos établissements. Il établit aussi un rapport d'activité et un suivi des données sur ce sujet. Les actions mises en place au sein du CHU de Limoges permettent de manière continue d'améliorer les scores de lutte contre ces infections nosocomiales.

L'usage de vos échantillons et collections biologiques

A l'occasion de vos soins, il est procédé, dans votre intérêt et avec votre consentement, à des prélèvements de sang, de cellules, de fragments d'organes ou de tissus, à visée médicale de diagnostic et de suivi thérapeutique.

Au cas où vos prélèvements n'auraient pas été utilisés en totalité pour établir le diagnostic ou effectuer le suivi thérapeutique, nous conserverons les échantillons restants. Ils pourront alors être utilisés à finalité de recherche. Aucun examen de vos caractéristiques génétiques ne sera réalisé sans votre consentement écrit. Vous pouvez librement et sans conséquence pour votre traitement vous opposer à cette utilisation à but scientifique. Il vous suffit d'en informer le médecin ou une infirmière du service dans lequel vous êtes pris en charge.



Le comité d'éthique

Le CHU de Limoges dispose d'un comité d'éthique, auquel participent les professionnels de santé de l'établissement ainsi que des représentants de la société civile, dont les associations d'usagers. Cette représentation des usagers au sein du comité d'éthique est une garantie de l'écoute et de la participation des patients à la réflexion éthique au sein du CHU.

ERENA (Espace de Réflexion Ethique Nouvelle-Aquitaine)

Acteur clé de la bioéthique et de l'éthique médicale, l'ERENA coordonne les initiatives



en matière d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé en organisant des actions et développe des partenariats tant à l'échelle territoriale qu'à l'échelle régionale et nationale.

Cet espace s'adresse à tous : professionnels de santé, étudiants, grand public.

Le projet d'accompagnement personnalisé (PAP)

L'équipe soignante est garante de la mise en place de votre projet d'accompagnement personnalisé (PAP) qui vise à répondre à vos besoins et attentes tout au long de votre séjour.

Ce projet est une co-construction entre vous et les professionnels afin de vous apporter une prise en charge adaptée et personnalisée.

La vie au sein des unités

L'hébergement

L'établissement dispose de chambres à 1 ou 2 lits.

L'attribution d'une chambre à un lit se fait en fonction de votre demande, de la disponibilité et/ou de votre état de santé. Cette demande peut faire l'objet d'une inscription sur liste d'attente dans certains secteurs.

Pour agrémenter et personnaliser votre lieu de vie, vous pouvez apporter quelques objets personnels (petit mobilier, téléviseur, radio...), dès lors que les appareils électriques ont moins de 5 ans et sont en bon état de marche.



Nous vous remercions de respecter le repos de vos voisins en modérant le son de vos radio et télévision.

Vous pouvez vous adresser au cadre de santé de l'unité pour toute demande de décoration personnalisée.

Par ailleurs, il vous est demandé de vous munir de votre trousse de toilette marquée à votre nom comprenant votre nécessaire habituel : brosse à dents, dentifrice, boîte à savon, parfum, brosse à cheveux, peigne, rasoir électrique... De même pour votre confort, nous vous invitons à apporter une paire de chaussures adaptées et une tenue chaude pour les sorties extérieures.

La restauration

Les repas constituent des moments privilégiés de la journée. Le personnel vous invite à choisir vos menus 24 à 48h à l'avance en tenant compte de vos goûts, de vos habitudes alimentaires et



de votre régime.

Des diététiciennes travaillent en étroite collaboration avec les cuisiniers afin d'établir des menus équilibrés, variés et conformes à vos besoins nutritionnels.

Les repas sont servis en salle à manger, dans les salons des unités ou en chambre si votre état le justifie, aux heures suivantes :

- Petit déjeuner : à partir de 7 H 30
- Déjeuner : à partir de 12 H 00
- Collation : à partir de 15 H 15
- Dîner : à partir de 18 H 15 (Chastaingt)
à partir de 18 H 30 (Jean Rebeyrol 1 et 2)

A n'importe quel moment de la journée ou de la nuit, vous pouvez, si vous le souhaitez, demander une collation (boisson, fruit, laitage, gâteau sec...) au personnel de l'établissement.



VOTRE SÉJOUR

L'entretien du linge

L'établissement vous propose la prestation d'entretien de vos vêtements. Ce dernier est alors entretenu et marqué par un prestataire extérieur. Un trousseau type vous est fourni.

L'établissement entretient le linge plat qu'il fournit (draps, serviettes de toilette, serviettes de table...).

Votre famille ou vos proches peuvent, s'ils le souhaitent, continuer à entretenir vos vêtements personnels. Dans ce cas, l'information doit être transmise auprès de l'équipe soignante et le linge doit être marqué par vos soins au nom et prénom du résident.

La pédicurie - podologie

Un pédicure-podologue est présent dans l'établissement et intervient sur prescription médicale. Il est chargé du diagnostic et du traitement des différentes maladies liées aux pieds : examen des pieds, soin de pédicurie, éducation du patient, évaluation du chaussage et mise en place du chaussage adapté. L'hygiène générale des pieds (taille d'ongle...) relève du personnel soignant.

La coiffure

Pour bénéficier de cette prestation, il vous suffit de renseigner le document « Service coiffure ». La coiffure a lieu dans les chambres ou au salon. La prise de rendez-vous se fait auprès des professionnels. Ces prestations sont incluses dans le tarif journalier d'hébergement. Pour plus d'informations, contacter le standard au 05 55 05 55 55 et demander :

Pour Chastaingt : poste 59 081 ou 48 048

Pour le CHU Jean Rebeyrol 1 et 2 : poste 55 041 ou 48 083



Le courrier

Pour recevoir du courrier, il convient que vos correspondants indiquent clairement sur l'enveloppe votre nom, votre prénom, l'unité dans laquelle vous êtes hébergé, votre numéro de chambre et précisent sur l'enveloppe l'adresse postale suivante :

*Centre de gérontologie Chastaingt,
Rue Henri de Bournazel,
87038 LIMOGES CEDEX*

ou

*CHU Jean Rebeyrol 1 et 2,
Avenue du Buisson,
87042 LIMOGES CEDEX*

La distribution de votre courrier a lieu le matin.

Si vous avez des difficultés à lire ou écrire votre courrier, le personnel ou des bénévoles peuvent vous aider.

Vous pouvez leur remettre votre correspondance dûment affranchie pour expédition.

Le téléphone

Vous pouvez demander l'ouverture d'une ligne téléphonique en contactant :

- le 56 049 (appel gratuit) de votre chambre ou le 10
- le 05 55 05 60 49 de l'extérieur
- le service des admissions qui fera le nécessaire

Les modalités tarifaires vous sont exposées par téléphone.

Un code confidentiel vous est attribué ; il doit être réalisé avant de composer votre numéro à dix chiffres.

Culte religieux

Toutes les religions et spiritualités sont respectées au sein de l'établissement.

L'aumônerie catholique est présente plusieurs après-midis par semaine dans l'établissement.

Le personnel de ce service est à la disposition des résidents et de leurs proches pour leur rendre visite, les soutenir et les accompagner. Vous pouvez prendre contact en laissant un message téléphonique gratuit en composant depuis l'hôpital le poste 56934 ou de l'extérieur le 05 55 05 69 34.

Une messe est célébrée chaque samedi à 16h30 dans la chapelle située au niveau -1 du Centre de gérontologie Chastaingt. Les fêtes



religieuses sont célébrées la veille à 15h au 2^{ème} étage aile C Rotonde.

Pour les autres cultes (musulman, protestant, juif...), vous pouvez contacter le cadre de santé pour disposer de plus amples informations.

Le tabac

Nous vous rappelons que, conformément au décret n° 2006-1386 du 15 novembre 2006, il est interdit de fumer dans les établissements de santé. Cette interdiction s'applique également aux cigarettes électroniques.

Même si en EHPAD les résidents sont autorisés à fumer dans leur chambre, il est fortement recommandé de fumer exclusivement à l'extérieur pour des raisons de sécurité (présence d'oxygène) et de confort pour l'ensemble des résidents. En tout état de cause, il est strictement interdit de fumer dans le lit ainsi que dans une chambre double avec un résident non fumeur. Pour les patients en USLD, il est interdit de fumer dans les chambres.

La télévision

Vous pouvez apporter votre téléviseur personnel dès lors qu'il a moins de 5 ans et qu'il est en parfait état de marche. Il convient de vérifier auparavant que vous êtes assuré contre les accidents que cet appareil pourrait occasionner durant votre séjour (responsabilité civile).

Vous pouvez aussi louer un téléviseur en contactant :

- de votre chambre le 56 049 (appel gratuit)
- de l'extérieur le 05 55 05 60 49
- le service des admissions qui fera le nécessaire.

Les modalités tarifaires vous sont exposées par téléphone.

Vos moments de convivialité

Les activités et les animations

La coordination de la politique d'animation est chargée de mettre en place, avec les équipes, des activités et des animations de manière

régulière, en tenant compte des souhaits des résidents. Des activités sont proposées au quotidien par les professionnels de l'établissement. Le projet d'animation s'insère dans le projet de vie des résidents.

Chaque unité dispose d'un programme d'activités, affiché et à disposition des familles, dans le but d'informer et de laisser le libre choix à chacun d'y participer. Il existe une palette d'activités : repas à thème, atelier cuisine, atelier mémoire, jeux de société, chant, lecture, gymnastique douce, couture, sortie à l'extérieur de l'établissement, promenade, restaurant, spectacle...

L'intérêt des animations en structure d'hébergement consiste à apporter de la gaieté et de la relation dans les unités de vie par le biais de rencontres. A travers ces moments de convivialité, les temps d'animation participent au maintien de l'autonomie, à préserver un lien social et à soutenir l'estime de soi quelles que soient les capacités de chacun. Des projets d'animation plus spécifiques sont également mis en place au long cours afin de pouvoir répondre aux attentes de chacun.



Les associations

L'intervention d'associations contribue à élargir le panel des propositions d'animations.

Abel Jouets Coeurs

L'association ABEL regroupe des cadres et des techniciens bénévoles. Ils mettent leurs compétences et leur expérience au service des porteurs de projets comme l'organisation d'échanges intergénérationnels entre enfants hospitalisés et résidents de long séjour.

Téléphone : 05 55 30 33 28
abel@abel-limousin.org



VOTRE SÉJOUR

@mis Clic

Cette association a pour but d'amener une initiation à la culture informatique aux personnes qui en sont exclues, soit par l'isolement, soit par des handicaps physiques, dans un contexte convivial et chaleureux qui donne envie à ses adhérents de s'intéresser au monde de l'informatique.

Téléphone : 05 55 44 93 68
amis.clic@live.fr

ASP 87 (Accompagnement Soutien Présence)

Les bénévoles formés de l'association interviennent sur demande dans les services pour accompagner les malades.

Téléphone : 05 55 05 80 85
asp87@wanadoo.fr

Les Blouses Roses

Les bénévoles de l'association interviennent plusieurs fois par semaine en proposant des temps d'animations musicales, des animations créatives et ludiques au sein des unités de vie.
Blousesroses87@gmail.com

CHAL

Le CHAL, Centre Hospitalier Animation Loisirs, association installée au Centre de gérontologie Chastaingt, assure depuis sa création en 1978, diverses animations au sein des Unités d'hébergement de Chastaingt et du CHU Jean Rebeyrol 1 et 2 selon un programme hebdomadaire intégrant cinéma, karaoké, jeux de société, loto sur des jours fixes.

La boutique du CHAL, située au rez-de chaussée, est ouverte du lundi au vendredi de 9h45 à 17h15 et les samedis de 13h30 à 17h15. Un service ambulancier est assuré dans les chambres une fois par semaine. Vous y trouvez journaux, friandises et produits de toilette...

Téléphone : 05 55 05 69 50 ou poste 56950
chal.chastaingt87@gmail.com

Rêves d'envol

L'association propose un atelier de simulation de vol en établissement auprès des résidents et patients d'EHPAD et d'USLD.

Téléphone : 06 19 55 90 75
revesdenvol@gmail.com

VMEH - Association de Visite des Malades

Dans les établissements hospitaliers de Haute-Vienne, les bénévoles de l'association apportent

réconfort aux malades et les aident à garder contact avec le monde extérieur.

Téléphone : 05 55 58 19 95 et 05 55 70 04 95

Les chiens visiteurs



Des bénévoles accompagnés de leur chiens, visitent de façon hebdomadaire les hôpitaux et les maisons de retraites mais également les écoles et les centres aérés dans le cadre de la « Prévention Anti Morsure » afin de sensibiliser enfants et adultes au respect du chien et de l'animal en général.

Téléphone : 06 21 46 11 88
drchiensvisiteurs87@neuf.fr

La liste de toutes les associations intervenant sur le CHU est disponible sur le site internet : www.chu-limoges.fr

Les absences

Absence pour convenance personnelle

Vous avez la possibilité, après demande d'autorisation de sortie temporaire et avis médical, de vous absenter pour convenances personnelles : sorties ou séjours en famille ou chez des amis...

Vous devez en informer le médecin et l'équipe soignante à l'avance.

Vous avez la liberté de choisir votre mode de transport. Dans tous les cas, le financement est à votre charge.

Les trois premiers jours, vous devez vous acquitter du tarif hébergement dans son intégralité.

Au-delà de 72 heures, celui-ci est minoré du forfait hospitalier en vigueur, dans la limite de 35 jours par an.



A votre retour, vous disposez de votre chambre. Dans le cadre de l'Unité d'Hébergement Temporaire d'Urgence Médico-Sociale (UHTU MS), une absence pour convenances personnelles ou pour hospitalisation est susceptible d'entraîner la fin du contrat.

Absence pour hospitalisation

Les trois premiers jours d'hospitalisation, vous vous acquittez du tarif hébergement dans son intégralité.

Au-delà de 72 heures, vous réglez :

- le tarif hébergement diminué du forfait hospitalier
- le forfait hospitalier, à l'établissement d'hospitalisation

Au-delà de cinq semaines d'hospitalisation, il n'est pas fait obligation à l'établissement de conserver vacant votre lit ou votre chambre mais il doit prendre les mesures nécessaires pour vous accueillir à nouveau à votre retour.

Dans les deux cas, vous ne réglez pas le tarif dépendance.



Sécurité incendie

Il est formellement interdit de fumer dans l'établissement, sauf dans votre chambre*, de produire ou d'introduire une flamme nue (briquet, allumette, bougie), d'introduire et de se servir d'appareils électriques personnels, de stationner sur les voies pompiers, de poser des récipients remplis d'eau sur des appareils électriques, ou d'introduire des liquides inflammables dont la quantité est strictement limitée.

*voir les conditions en page 13

Le respect des règles de vie

Conformément au règlement intérieur du CHU de Limoges, le fonctionnement des services et le repos des patients doivent être respectés, de même que les règles de la vie sociale et de la citoyenneté : comportement, langage, respect des biens et des personnes.

Nous vous demandons notamment de bien vouloir éviter les visites en groupe et de modérer le son de votre radio, tablette, smartphone ou télévision pour ne pas gêner le repos de vos voisins.

Les prises de vue au sein du CHU et leurs utilisations (réseaux sociaux...) sont aussi sujettes à une réglementation précise et doivent faire l'objet d'un accord de la direction avant toute diffusion.

Vous pouvez consulter le règlement intérieur sur le site internet du CHU.

Respect des hospitaliers

Chacun a le sentiment légitime que son cas justifierait une réponse immédiate. Pourtant, au même moment, les équipes peuvent être en train de prendre en charge une personne ayant un pronostic vital engagé.

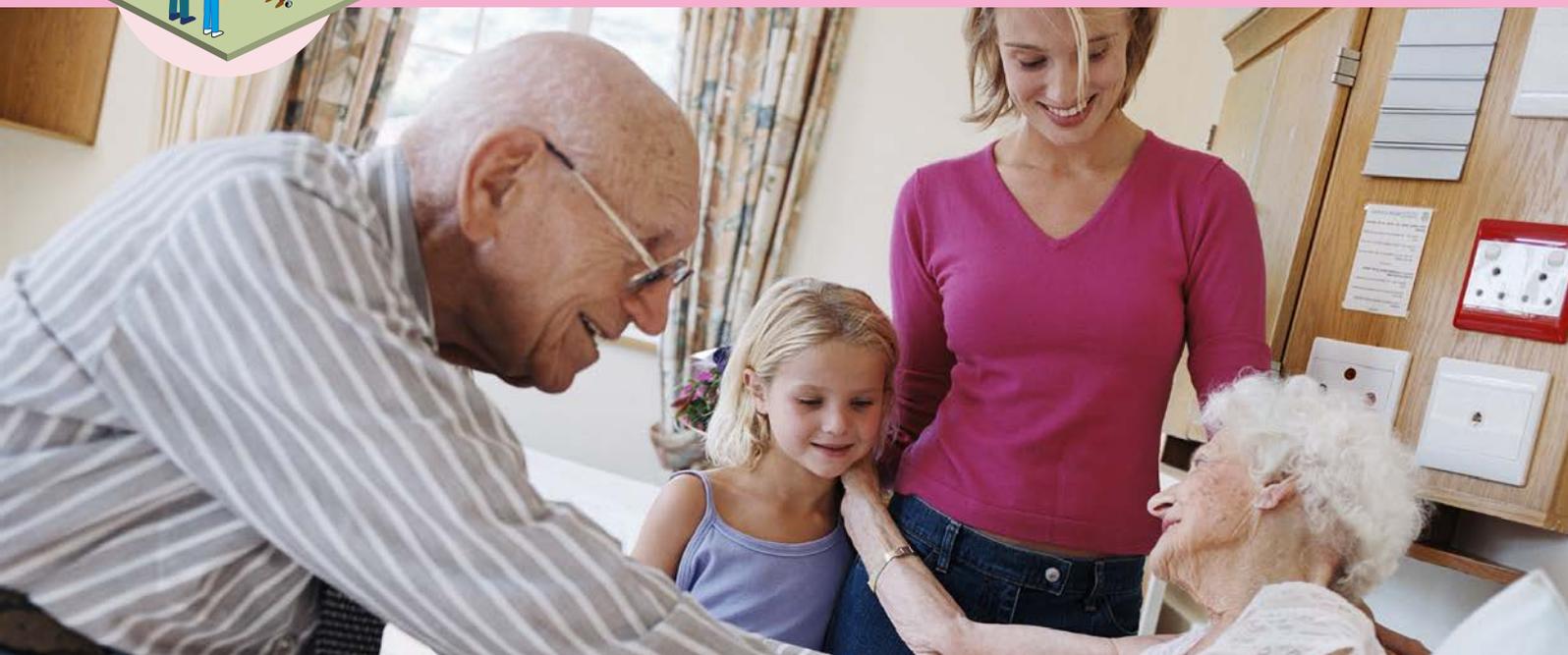
Les personnels travaillent pour votre santé et celle de vos proches. Nous attendons de vous respect de nos personnels et compréhension des contraintes inhérentes à notre activité.

Toute menace contre un professionnel de santé dans l'exercice de ses fonctions est punie de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Toute violence physique contre un professionnel de santé dans l'exercice de ses fonctions est punie de 5 ans d'emprisonnement et de 75 000 € d'amende.



VOS PROCHES



Les visites

Votre famille et vos amis peuvent vous rendre visite chaque jour. Les horaires de visites sont libres. Cependant, l'après-midi et la fin de journée sont des moments à privilégier en raison des soins prodigués le matin.

Vos visiteurs doivent veiller à respecter le confort des autres résidents ainsi que l'organisation du service.

La Direction se réserve le droit de limiter les visites ou les sorties dans l'intérêt des résidents.

Les repas

Votre famille a la possibilité de venir prendre ses repas avec vous dans le service où vous êtes hébergé. Pour cela, des tickets accompagnants sont en vente au service administratif. Si elle souhaite venir déjeuner le week-end, il est demandé de prévenir au plus tard la veille l'administration. Votre famille a également accès au self du personnel à partir de 11h45 (sauf le week-end) : le paiement s'effectue en caisse.

Service social

L'assistante sociale intervient auprès des résidents et de leur famille. Elle leur propose aide et accompagnement dans le respect de leur projet de vie, en concertation avec les différents pro-

fessionnels de l'établissement et en étroite collaboration avec les partenaires extérieurs. Vous pouvez les contacter par téléphone :

- EHPAD / USLD : 05 55 05 69 13
- UHTU MS : 05 55 05 69 68

Le conseil de la vie sociale (secteur EHPAD)

Le conseil de la vie sociale (CVS) donne son avis et peut faire des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement de l'EHPAD, notamment :

- l'organisation intérieure et la vie quotidienne,
- les activités, animations socioculturelles et services thérapeutiques,
- les projets de travaux et d'équipements,
- l'entretien des locaux...

Le CVS comprend quatre représentants des résidents, deux représentants des familles, un représentant du personnel et un représentant de la direction.

Le conseil de la vie sociale se réunit au moins trois fois par an sur convocation de son président ou de son vice-président qui fixe l'ordre du jour.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le président du conseil de la vie sociale en lui laissant un courrier à l'accueil.



VOS DROITS

Votre droit d'accès à votre dossier médical

Si vous souhaitez accéder à votre dossier médical,

Vous trouvez sur le site internet du CHU de Limoges :
- Le formulaire de demande de communication d'un dossier médical ;
- Une fiche d'information sur les conditions applicables en la matière.

Vous pouvez également contacter le service des Relations avec les Usagers :
- par téléphone au 05 55 05 88 16
- par mail à relations.usagers@chu-limoges.fr

Vos éloges, observations, propositions, plaintes et réclamations

(Articles R. 1112-79 à R. 1112-94 du code de la santé publique)

Toutes vos plaintes ou réclamations sont prises en compte par notre établissement et une réponse à vos courriers vous est adressée dans les meilleurs délais.

Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au responsable de l'unité de soins concernée.

Si cette première démarche ne vous apporte pas satisfaction, vous pouvez écrire au **Directeur Général**. Il veille à ce que votre plainte ou réclamation soit instruite selon les modalités prescrites par le code de la santé publique et se charge de vous répondre, après avoir fait procéder à une enquête.

Par ailleurs, la Direction chargée des Relations avec les Usagers ou la Commission Des Usagers (CDU) peuvent vous mettre en relation avec un médiateur médical ou non médical ainsi que les représentants des usagers. Ces derniers vous recevront, vous et vos proches, pour examiner les difficultés que vous rencontrez et vous aider à les résoudre.

Pour toute question ou difficulté, vous pouvez contacter le service des Relations avec les Usagers :
- par téléphone au 05 55 05 61 72
- par mail à relations.usagers@chu-limoges.fr



Commission Des Usagers (CDU)

La CDU a pour mission de veiller au respect de vos droits et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée à examiner votre plainte ou réclamation. Ses membres sont soumis au secret professionnel. En séance plénière, la CDU peut formuler des recommandations aux responsables de l'établissement afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches. Pour établir ces recommandations, la CDU s'appuie, en particulier, sur toutes vos plaintes, réclamations, éloges, remarques ou propositions : c'est pourquoi, que vous soyez satisfait ou non, il est très important de nous en faire part.

Flashez le QR code pour consulter la liste des membres qui composent la CDU



Indicateurs qualité et sécurité des soins

Afin d'améliorer la prise en charge de nos usagers, le CHU de Limoges participe chaque année au recueil des indicateurs nationaux de qualité et sécurité des soins (IQSS).

Flashez le QR code pour consulter les résultats des IQSS





VOS DROITS



Charte de la personne hospitalisée



Flashez le code à l'aide d'une application QRcode



Charte des droits et libertés de la personne accueillie



Flashez le code à l'aide d'une application QRcode



Charte de la personne âgée dépendante



Flashez le code à l'aide d'une application QRcode



ALMA (Allô Maltraitance)

Réseau d'écoute et de prévention de la maltraitance envers les personnes âgées et/ ou handicapées.

Téléphone : 3977



Vos données personnelles informatisées

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation font l'objet d'un enregistrement informatique. Les destinataires de vos informations médicales sont l'équipe médicale et soignante qui vous suit, et les données administratives fournies à votre entrée sont utilisées par notre service de facturation, médecin DIM* ou service SIME**. Ce recueil d'informations résulte d'une obligation d'identification du patient et s'opère sur la base légale de mission du service public du CHU, sous la responsabilité du Directeur général du CHU de Limoges. Ces données sont conservées pendant une durée de 20 ans (sauf exception).

Vos informations médicales, **anonymisées**, sont transmises régulièrement à des agences du Ministère de la santé ou peuvent servir à des études statistiques au CHU de Limoges ou dans des organismes du Ministère de la santé.

Dans certains cas, vos données personnelles et médicales sont recueillies dans des logiciels particuliers gérés par des établissements agréés hébergeurs de données de santé.

Dans d'autres cas, vos données personnelles et médicales sont transmises de manière chiffrée à des structures hospitalières mandatées par le Ministère de la Santé pour des études ou recherches médicales et épidémiologiques particulières (ex : étude des cancers par le Registre des cancers).

Vos données de santé personnelles peuvent également être partagées de manière sécurisée avec des professionnels de santé extérieurs dans le cadre de consultations de télé-médecine ou de télé-expertise, de réunions de concertation pluridisciplinaire (RCP) et de dossiers médicaux partagés.

La réglementation autorise la réutilisation de vos données à des fins de recherche à finalité d'intérêt général (amélioration des connaissances sur les maladies, développement de nouvelles méthodes thérapeutiques...). Vous pouvez vous opposer de façon globale à cette utilisation auprès du médecin qui vous suit ou sur le site internet du CHU. En cas d'opposition de votre part, celle-ci n'aurait aucune conséquence sur votre prise en charge médicale et sur la qualité des soins que vous recevrez. De plus, vous garderiez la possibilité de participer à une étude ciblée, pour laquelle une information individuelle et spécifique sera réalisée.

Tous ces processus sont soumis au strict respect de la loi et de la réglementation sur la protection des données de santé à caractère personnel et notamment à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dite «Informatique et libertés». Ainsi, vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données personnelles ou de demande d'effacement en cas de motif justifié (sauf lorsque cette informatisation répond à une obligation légale), d'un droit de demande de limitation de l'utilisation de vos informations personnelles informatisées, d'un droit d'accès à celles-ci pour les vérifier et, si nécessaire, les compléter ou les rectifier.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la direction du CHU, ou en envoyant un courriel à la Direction des parcours patients, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers : secretariat.DPQRU@chu-limoges.fr

Pour toutes questions relatives aux données personnelles, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données du CHU : dpo@chu-limoges.fr.

Vous pouvez, le cas échéant, effectuer une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, en contactant la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) au 01 53 73 22 22 ou par internet (www.cnil.fr)

INFORMATION DES PATIENTS
 ■ DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ
 ■ CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNÉES DE SANTÉ À CARACTÈRE PERSONNEL

- 1 Sur ce site, vous pouvez accéder à vos données de santé à caractère personnel. Vous pouvez également demander la suppression de vos données de santé à caractère personnel.
- 2 La collecte de vos données de santé à caractère personnel est effectuée par le service de facturation, le médecin DIM* ou le service SIME**.
- 3 La durée de conservation de vos données de santé à caractère personnel est de 20 ans (sauf exception).
- 4 Vos données de santé à caractère personnel sont transmises à des organismes agréés hébergeurs de données de santé.
- 5 Vos données de santé à caractère personnel sont transmises de manière chiffrée à des structures hospitalières mandatées par le Ministère de la Santé pour des études ou recherches médicales et épidémiologiques particulières.
- 6 Vous disposez d'un droit d'opposition à l'utilisation de vos données de santé à caractère personnel ou de demande d'effacement en cas de motif justifié (sauf lorsque cette informatisation répond à une obligation légale), d'un droit de demande de limitation de l'utilisation de vos informations personnelles informatisées, d'un droit d'accès à celles-ci pour les vérifier et, si nécessaire, les compléter ou les rectifier.
- 7 Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant à la direction du CHU, ou en envoyant un courriel à la Direction des parcours patients, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers : secretariat.DPQRU@chu-limoges.fr

Pour toutes questions relatives à vos données personnelles et à l'exercice de vos droits, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : dpo@chu-limoges.fr

Si vos réclamations formées pour l'insatisfaction de vos droits ne sont pas satisfaites, vous pouvez également saisir une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr)

CONTACTS
 Direction des parcours patients, de la qualité-gestion des risques et des relations avec les usagers
 11 rue de la République - 37000 Limoges
 Téléphone : 02 47 87 11 11
 Courriel : secretariat.DPQRU@chu-limoges.fr
 Site internet : www.chu-limoges.fr

CHU de Limoges

*DIM : Département Information Médicale

** SIME : Service de l'Information Médicale d'Établissement

Afin d'approfondir ces notions, flashez les codes ci-contre





Suivez l'actualité du CHU de Limoges     

Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Limoges

2, avenue Martin Luther King - 87042 Limoges cedex

Tél. : 05 55 05 55 55

www.chu-limoges.fr